



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 13904

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'insuffisance de l'enseignement des langues anciennes dans les collèges, lycées et les universités. Outils de formation de l'esprit, les langues classiques permettent d'acquérir une maîtrise des cadres logiques du langage qui favorisent l'apprentissage de la langue maternelle et des langues vivantes. Elles permettent de développer, chez les jeunes, un esprit scientifique et philosophique et de se constituer un socle culturel, lié aux racines de la civilisation européenne dans laquelle nous vivons. L'étude du grec et du latin dote les jeunes d'une solide culture pour l'acquisition des bases culturelles et linguistiques fondamentales. Il lui demande de faire le point sur l'apprentissage des langues anciennes dans les établissements secondaires et supérieurs. Afin de rassurer les universitaires qui enseignent ces disciplines, il souhaite savoir s'il compte prendre des mesures pour donner une place plus importante aux langues anciennes, notamment au grec, dans l'enseignement secondaire et pour promouvoir, dans un monde de plus en plus complexe, ces disciplines indispensables à la compréhension de l'identité européenne et à la formation des esprits de demain.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture française, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées, qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées, seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13904

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2436

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3038